

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	:	ARALDITE® LY 3585 CH
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119456619-26
Nom de la substance	:	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane
No.-CAS	:	1675-54-3
No.-CE	:	216-823-5

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de résine époxy

ES1: Fabrication de la substance.

ES2: Formulation et (re)conditionnement.

ES3: Utilisation sur sites industriels:, Monomère

ES4: Utilisation sur sites industriels:, Utilisation comme intermédiaire.

ES5: Utilisation sur sites industriels:, Application industrielle de revêtements et d'encre

ES6: Utilisation sur sites industriels:, Utilisation de lubrifiants dans les processus ouverts de haute énergie.

ES7: Application professionnelle de revêtements et d'encre

ES8: Utilisation par les consommateurs

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	:	Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	:	Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	:	+41 61 299 20 41
Téléfax	:	+41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

RENNES: 02 99 59 22 22  
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
 EUROPE: +32 35 75 1234  
 France ORFILA: +33(0)145425959  
 ASIA: +65 6336-6011  
 China: +86 20 39377888  
           +86 532 83889090  
 India: + 91 22 42 87 5333  
 Australia: 1800 786 152  
 New Zealand: 0800 767 437  
 USA: +1 800-424-9300

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

P333 + P313    En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:  
consulter un médecin.

P391    Recueillir le produit répandu.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

No.-CE : 216-823-5

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5	>= 90 - <= 100	Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés halogénés

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

Donnée non disponible

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 - 480 min

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 200 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

pH : env. 7 (20 °C)  
Concentration: 500 g/l

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 6 500 - 9 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,0001 hPa (20 °C)

Densité : 1,15 - 1,2 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Evaluation : Irritant pour la peau.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 3333, 10000 mg/kg  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 3 jours / semaine  
NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine  
NOEL : 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs
Espèce	:	Rat, femelles
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOEL	:	2 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
 Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 238 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg  
 Symptômes: Aucune réaction secondaire.  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Dermale  
 Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 28 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: Autres lignes directrices  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 13 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel  
mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d

Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /  
kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel  
mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 14 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Dose	: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: >= 10 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 5 d
Dose	: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

Espèce	: Souris, mâle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 3 d
Dose	: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,242 (25 °C)



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Répartition entre les : Koc: 445  
compartiments  
environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	:	UN 3082
<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>RID</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour de plus amples informations, voir eSDS.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Information supplémentaire**

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

### Annexe à la Fiche de Données de Sécurité (eFDS)

<b>ES 1</b>	Fabrication de la substance.
<b>ES 2</b>	Formulation et (re)conditionnement.
<b>ES 3</b>	Utilisation sur sites industriels; Monomère
<b>ES 4</b>	Utilisation sur sites industriels; Utilisation comme intermédiaire.
<b>ES 5</b>	Utilisation sur sites industriels; Application industrielle de revêtements et d'encre
<b>ES 6</b>	Utilisation sur sites industriels; Utilisation de lubrifiants dans les processus ouverts de haute énergie.
<b>ES 7</b>	Application professionnelle de revêtements et d'encre
<b>ES 8</b>	Utilisation par les consommateurs

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 1: Fabrication de la substance.; Utilisations industrielles (SU3).**

**1.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Fabrication de la substance.
<b>Titre succinct structuré</b>	: ; Utilisations industrielles (SU3).

<b>Environnement</b>		
<b>CS 1</b>	<b>Fabrication de la substance</b>	<b>ERC1</b>
<b>Travailleur</b>		
<b>CS 2</b>	<b>Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes</b>	<b>PROC2</b>
<b>CS 3</b>	<b>Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</b>	<b>PROC8b</b>
<b>CS 4</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	<b>PROC15</b>

**1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantités utilisées	: 120000 tonnes/année
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

**1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: < 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Fréquence d'utilisation	: 480 minutes / jour
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: < 70 °C

### 1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Fréquence d'utilisation	: 480 minutes / jour
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Cutané - efficacité minimale de 95 %  
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Extérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

### 1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).  
Cutané - efficacité minimale de 0 %  
Inhalation - efficacité minimale de 30 %

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 80 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 40 °C

## 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

### 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Sol	0,01 %	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5 Date de révision: 02.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008762 Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Eau	0,054 kg / jour	
Air	0 %	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,00293mg/l (EUSES v2.1)	0,489
Sédiment d'eau douce	0,141mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,414
Eau de mer	0,000285mg/l (EUSES v2.1)	0,475
Sédiment marin	0,014mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,402
Station d'épuration des eaux usées	0,026mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,045mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,701
Proie du prédateur (eau douce)	0,048Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	0,00453Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	0,00164Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,051Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	Concentration in air: 3.45E-11 mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00134mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01

### 1.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,274mg/kg	0,365

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,567

### 1.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,99mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,02
par inhalation	Local	Long-terme	0,99mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,99mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,914
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,934

### 1.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	0,068mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,091
dermale	Local	Court-terme	0,02mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,02mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,292

### 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 2: Formulation et (re)conditionnement.; Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) (SU 10).**

**2.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Formulation et (re)conditionnement.
<b>Titre succinct structuré</b>	: ; Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) (SU 10).

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Formulation de préparations</b>	ERC2
-------------	------------------------------------	------

<b>CS 2</b>	<b>Formulation de préparations</b>	ERC2
-------------	------------------------------------	------

**Travailleur**

<b>CS 3</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	PROC3
-------------	---	-------

<b>CS 4</b>	<b>Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</b>	PROC4
-------------	--	-------

<b>CS 5</b>	<b>Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</b>	PROC8b
-------------	--	--------

<b>CS 6</b>	<b>Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</b>	PROC9
-------------	--	-------

**2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Quantité par Utilisation/usage	: 25000 tonnes/année
Quantité journalière par site	: 80 tonnes/jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent. Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Déchets gazeux incinérés.
Déchet - efficacité minimale de	: 95 %
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 2.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité par Utilisation/usage	: 25000 tonnes/année
Quantité journalière par site	: 80 tonnes/jour
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 360
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU : 2 000 m3/d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>
Traitement des déchets : Déchets gazeux incinérés.
Déchet - efficacité minimale de : 95 %
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>
Débit des eaux de surface réceptrices : 18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

### 2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme physique du produit : Liquide
Température : <= 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau.
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.  
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.  
Cutané - efficacité minimale de 80 %  
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

Température :  $\leq 70$  °C

### 2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Température :  $\leq 70$  °C

### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.  
S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau.  
Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau.

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).  
Cutané - efficacité minimale de 0 %  
Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.  
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: <= 70 °C

### 2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: <= 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau.	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: ≤ 70 °C

### 2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme physique du produit : Liquide
Température : 50 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. S'assurer de l'absence de tout contact direct avec la peau. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau.
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle
Température : 50 °C

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

### 2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,056 kg / jour	FEICA SPERC 2.1b.v1
Air	0 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	FEICA SPERC 2.1b.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.03E-03mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,505
Sédiment d'eau douce	0,146mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,427
Eau de mer	2.95E-4mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,491
Sédiment marin	0,014mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,416
Station d'épuration des eaux usées	0,027mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	< 0,01
Sol agricole	0,047mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,727
Proie du prédateur (eau douce)	0,047Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	0,0443Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	0,0162Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,053Poids humide mg / kg	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.46E-11Poids humide mg / kg	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00138mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

#### 2.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,056 kg / jour	FEICA SPERC 2.1b.v1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Air	0 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	FEICA SPERC 2.1b.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.03E-03mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,505
Sédiment d'eau douce	0,146mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,427
Eau de mer	2.95E-4mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,491
Sédiment marin	0,014mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,416
Station d'épuration des eaux usées	0,027mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	< 0,01
Sol agricole	0,047mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,727
Proie du prédateur (eau douce)	0,047Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	0,0443Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	0,0162Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,053Poids humide mg / kg	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.46E-11Poids humide mg / kg	< 0,01
Homme via environnement - Oral	0,00138mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

### 2.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,029
dermale	systémique	Long-terme	0,138mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0.0184
voies combinées			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,213

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

par inhalation	Local	Long-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
par inhalation	Local	Court-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Long-terme	0,04mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk

### 2.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,343mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,457
voies combinées			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,477
par inhalation	Local	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
par inhalation	Local	Court-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Long-terme	0,05mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk

### 2.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	7.09E-3 mg/m <sup>3</sup> mg/m <sup>3</sup>	< 0,01

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,914
voies combinées			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,915
par inhalation	Local	Long-terme	7.09E-3 mg/m <sup>3</sup> mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
par inhalation	Local	Court-terme	7.09E-3 mg/m <sup>3</sup> mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Long-terme	0,05mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk

### 2.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,02
dermale	systémique	Long-terme	0,343mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,457
voies combinées			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,477
par inhalation	Local	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
par inhalation	Local	Court-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Long-terme	0,05mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	Qualitative risk
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/m <sup>3</sup>	Qualitative risk

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
--	--	--	----------------------------------	--

**2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 3: Utilisation sur sites industriels:, Monomère; Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels (SU3).**

**3.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation sur sites industriels:, Monomère
<b>Titre succinct structuré</b>	: ; Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels (SU3).

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</b>	<b>ERC4</b>
-------------	--	-------------

<b>CS 2</b>	<b>Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article</b>	<b>ERC5</b>
-------------	---	-------------

<b>CS 3</b>	<b>Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques</b>	<b>ERC6c</b>
-------------	--	--------------

**Travailleur**

<b>CS 4</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</b>	<b>PROC1</b>
-------------	---	--------------

<b>CS 5</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</b>	<b>PROC2</b>
-------------	--	--------------

<b>CS 6</b>	<b>Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</b>	<b>PROC3</b>
-------------	---	--------------

<b>CS 7</b>	<b>Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées</b>	<b>PROC8b</b>
-------------	--	---------------

**3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)**

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité journalière par site	: 200 tonnes/jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Quantité annuelle par site	:	35400 tonnes/année
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur

### 3.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>		
Quantité par Utilisation/usage	:	200 tonnes/jour
Msporc	:	35400 tonnes/année
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**3.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)**

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité par Utilisation/usage	: 200 tonnes/jour
Msperc	: 35400 tonnes/année
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

**3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.	
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Formation du personnel à propos des bonnes pratiques	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.  
Cutané - efficacité minimale de 80 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.  
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température :  $\leq 70$  °C

### 3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques établies sont mises en œuvre et que les conditions opérationnelles sont respectées.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).  
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Formation du personnel à propos des bonnes pratiques

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.  
Cutané - efficacité minimale de 80 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.  
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température :  $\leq 70$  °C

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures 480 min
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 70 °C

**3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: 480 minutes / jour
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 95 %
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 %
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Température : ≤ 70 °C

### 3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,06 kg / jour	
Air	0 kg / jour	
Sol	Release factor after on site RMM: 1E-3%kg / jour	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Station d'épuration des eaux usées	0,028mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	< 0,01
Eau douce	3.22E-3mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,536
Sédiment d'eau douce	0,155mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,454
Sol agricole	0,05mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,779
Eau de mer	3.14E-4mg/l (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,523

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Sédiment marin	0,015mg/kg de poids sec (ECETOC TRA Environnement v2.0)	0,442
Proie du prédateur (eau douce)	0,033Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	3.02E-3Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.34E-3Poids humide mg / kg	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,056Poids humide mg / kg	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.45E-11mg/m <sup>3</sup>	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.42E-3mg/kg de poids sec	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

### 3.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0 kg / jour	
Air	0 kg / jour	
Sol	kg / jour	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,000376mg/l (EUSES v2.1)	0,063
Sédiment d'eau douce	0,018mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,053
Eau de mer	0,0000295mg/l (EUSES v2.1)	0,049
Sédiment marin	0,00142mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,042
Station d'épuration des eaux usées	0mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	Local PEC: 4.17E-7 mg/kg dw (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	0,012Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	0,000913Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	0,000913Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,000166Poids humide mg / kg	< 0,01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

	(EUSES v2.1)	
Homme via environnement - Inhalation	Concentration in air: 3.43E-11 mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	Exposure via food consumption: 2.99E-5 mg/kg bw/day (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

### 3.3.3. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0 kg / jour	
Air	0 kg / jour	
Sol	kg / jour	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,000376mg/l (EUSES v2.1)	0,063
Sédiment d'eau douce	0,018mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,053
Eau de mer	0,0000295mg/l (EUSES v2.1)	0,049
Sédiment marin	0,00142mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,042
Station d'épuration des eaux usées	0mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	Local PEC: 4.17E-7 mg/kg dw (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	0,012Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	0,000913Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	0,000913Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,000166Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	Concentration in air: 3.43E-11 mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	Exposure via food consumption: 2.99E-5 mg/kg bw/day (EUSES v2.1)	< 0,01



## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

	v2.1)	
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

### 3.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,014mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	0,014mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,057mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
dermale	systémique	Long-terme	6.8E-3 mg/kg bw/day (TRA Workers) (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,001
dermale	Local	Long-terme	1.98E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers) (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
dermale	Local	Court-terme	1.98E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers) (ECETOC TRA Travailleur v2.0)	
voies combinées			(ECETOC TRA Travailleur v2.0)	0,012

### 3.3.5. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,274mg/kg	0,365

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,567

### 3.3.6. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,138mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,184
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,385

### 3.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,007mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	0,007mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

par inhalation	Local	Court-terme	0,007mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	0,686mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,914
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,915

### 3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 4: Utilisation sur sites industriels; Utilisation comme intermédiaire. Intermédiaire (PC19); Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels (SU3).**

**4.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation sur sites industriels; Utilisation comme intermédiaire.
<b>Titre succinct structuré</b>	: Intermédiaire (PC19); Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels (SU3).

<b>Environnement</b>		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation en tant qu'intermédiaire</b>	ERC6a
<b>Travailleur</b>		
<b>CS 2</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</b>	PROC1
<b>CS 3</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</b>	PROC2
<b>CS 4</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	PROC3
<b>CS 5</b>	<b>Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées</b>	PROC8b

**4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) (ERC6a)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité annuelle par site	: 12000 tonnes/année
Quantités utilisées	: 40 tonnes/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Effluent de SEEU	:	2 000 m <sup>3</sup> /d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>		
Traitement des déchets	:	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.
Traitement des déchets	:	Liquid and/or solid waste is treated by incineration.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m <sup>3</sup> /d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur

### 4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide peu volatil
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 70 °C

### 4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 80 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 70 °C

### 4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).  
Cutané - efficacité minimale de 80 %  
Inhalation - efficacité minimale de 30 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Cutané - efficacité minimale de 80 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : < 70 °C

### 4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).  
Ventilation par aspiration locale  
Cutané - efficacité minimale de 0 %  
Inhalation - efficacité minimale de 95 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 95 %  
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.  
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Température : < 70 °C

### 4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) (ERC6a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,6 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Air	0 kg / jour	ESVOC SPERC 6.1a.v1
Sol	0,1 %	ESVOC SPERC 6.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.22E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,536
Sédiment d'eau douce	0,155mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,454
Eau de mer	3.14E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,523
Sédiment marin	0,015mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,442
Station d'épuration des eaux usées	0,028mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,05mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,779
Proie du prédateur (eau douce)	0,048Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	4.53E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.64E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	Concentration in air: 3.45E-11 mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.47E-3mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

#### 4.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,029
par inhalation	Local	Long-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,142mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	6.8E-3 mg/kg bw/day (TRA Workers)mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	Local	Court-terme	1.98E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	1.98E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,038

### 4.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,274mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,365
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,567

### 4.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,138mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,184
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,04mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,385

### 4.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,007mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	0,007mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,071mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,686mg/kg	0,914

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,915

#### 4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 5: Utilisation sur sites industriels:, Application industrielle de revêtements et d'encre; Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) (SU 22).**

**5.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation sur sites industriels:, Application industrielle de revêtements et d'encre
<b>Titre succinct structuré</b>	: ; Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) (SU 22).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article</b>	ERC5
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Pulvérisation dans des installations industrielles</b>	PROC7
<b>CS 3</b>	<b>Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.</b>	PROC8a
<b>CS 4</b>	<b>Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées</b>	PROC8b
<b>CS 5</b>	<b>Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)</b>	PROC9
<b>CS 6</b>	<b>Application au rouleau ou au pinceau</b>	PROC10
<b>CS 7</b>	<b>Pulvérisation non industrielle</b>	PROC11
<b>CS 8</b>	<b>Traitement d'articles par trempage et versage</b>	PROC13
<b>CS 9</b>	<b>Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation</b>	PROC14
<b>CS 10</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	PROC15
<b>CS 11</b>	<b>Manipulation et manutention à faible énergie de substances intégrées dans ou à la surface de matériaux et/ou d'articles</b>	

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité annuelle par site	: 30000 tonnes/année
Quantité journalière par site	: 100 tonnes/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Informations supplémentaires sur les SEEU (station d'épuration des eaux usées)	: Elimination biologique
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d

**5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Si une contamination cutanée est susceptible de se propager à d'autres parties corporelles, ces dernières doivent également être protégées avec des vêtements imperméables d'une manière équivalente à celle décrites pour les mains.

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Cutané - efficacité minimale de 99 %

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 70 °C

### 5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,00741 Pa

Température : 70 °C

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Cutané - efficacité minimale de 0 %

Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: 70 °C

### 5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
Température	: 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: 70 °C

### 5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,000586 Pa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Température	: < 50 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 50 °C

### 5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
Température	: < 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	



## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 99 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 70 °C

### 5.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: < 40 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Si une contamination cutanée est susceptible de se propager à d'autres parties corporelles, ces dernières doivent également être protégées avec des vêtements imperméables d'une manière équivalente à celle décrites pour les mains. Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Cutané - efficacité minimale de 99 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 40 °C

### 5.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
Température	: < 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: < 70 °C

### 5.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: < 40 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).  
Cutané - efficacité minimale de 0 %  
Inhalation - efficacité minimale de 30 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 95 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : < 40 °C

### 5.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Température : < 40 °C

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

#### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle  
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).  
Cutané - efficacité minimale de 0 %  
Inhalation - efficacité minimale de 30 %

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 95 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : < 40 °C

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**5.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50	
Forme physique du produit	: En raison de sa viscosité, ce produit ne présente pas de danger par aspiration.
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre l'utilisation allant jusqu'à 240 min
Fréquence d'utilisation	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 4 h/jour
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, y compris par le biais d'une contamination des mains. Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Ventilation par aspiration locale Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. S'assurer de l'absence de tout contact direct du produit avec la peau.	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter des lunettes de protection. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 40 °C

**5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source**

**5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,06 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1
Air	0 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Sol	0 %	FEICA SPERC 8c.1b.v1
-----	-----	----------------------

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.22E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,536
Sédiment d'eau douce	0,155mg/l (EUSES v2.1)	0,454
Eau de mer	3.14E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,523
Sédiment marin	0,015mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,442
Station d'épuration des eaux usées	0,028mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,05mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,779
Proie du prédateur (eau douce)	0,048Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	4.53E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.64E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	Concentration in air: 3.45E-11 mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.47E-3mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

### 5.3.2. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	0,069
par inhalation	Local	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,78mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	
dermale	systémique	Long-terme	0,257mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,343
dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,412

### 5.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,851mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,173
par inhalation	Local	Long-terme	0,851mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,851mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,548
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,721

### 5.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,017
par inhalation	Local	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,851mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,548

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,566

### 5.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,02
par inhalation	Local	Long-terme	0,099mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,343mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,457
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,05mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,659

### 5.3.6. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,017
par inhalation	Local	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,165mg/kg	0,219

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,237

### 5.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	0,069
par inhalation	Local	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,78mg/m <sup>3</sup> (ART v1.5)	
dermale	systémique	Long-terme	0,643mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,857
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,926

### 5.3.8. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,017
par inhalation	Local	Long-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,085mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,548



## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,566

### 5.3.9. Exposition des travailleurs : Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,172mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,229
dermale	Local	Court-terme	0.0025mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0.0025mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,43

### 5.3.10. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,172mg/kg	0,045

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	9.92E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	9.92E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,247

### 5.3.11. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,300mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,061
par inhalation	Local	Long-terme	0,300mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,141mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,189
dermale	Local	Court-terme	mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,249

### 5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 6: Utilisation sur sites industriels; Utilisation de lubrifiants dans les processus ouverts de haute énergie; Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) (SU 22).**

**6.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation sur sites industriels; Utilisation de lubrifiants dans les processus ouverts de haute énergie.
<b>Titre succinct structuré</b>	: ; Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) (SU 22).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)</b>	ERC4
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique</b>	PROC18
<b>CS 3</b>	<b>Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques</b>	PROC17

**6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)**

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 0,6 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 20 tonnes/année
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Informations supplémentaires sur les SEEU (station d'épuration des eaux usées)	: Elimination biologique
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur

### 6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: <= 800 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: <= 800 °C

### 6.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 20 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Température	: <= 800 °C

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 70 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: <= 800 °C

### 6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	1.2E-10kg / jour	FEICA SPERC 5.1a.v1
Air	3E-4kg / jour	FEICA SPERC 5.1a.v1
Sol	0%	FEICA SPERC 5.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.76E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,063
Sédiment d'eau douce	0,018mg/l (EUSES v2.1)	0,053
Eau de mer	2.95E-5mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,049
Sédiment marin	1.42E-3mg/kg de poids sec	0,042

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

	(EUSES v2.1)	
Station d'épuration des eaux usées	5.68E-11mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	2.88E-6mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau douce)	Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	9.13E-4Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	9.13E-4Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	1.68E-4Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	7.65E-9mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	3E-5mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

### 6.3.2. Exposition des travailleurs : Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,121
par inhalation	Local	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,548
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,669

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**6.3.3. Exposition des travailleurs : Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	4,255mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,863
par inhalation	Local	Long-terme	4,255mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	102,1mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	3.4E-3 mg/kg bw/day (easyTRA V4.2.0.5071)mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,868

**6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 7: Application professionnelle de revêtements et d'encres Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1); Utilisations professionnelles (SU22). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a); Utilisations professionnelles (SU22). Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b); Utilisations professionnelles (SU22).**

### 7.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Application professionnelle de revêtements et d'encres
<b>Titre succinct structuré</b>	: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1); Utilisations professionnelles (SU22). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a); Utilisations professionnelles (SU22). Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b); Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur)</b>	ERC8c

<b>CS 2</b>	<b>Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur)</b>	ERC8f
-------------	---	-------

Travailleur		
<b>CS 3</b>	<b>Mélangeage ou formulation dans des processus par lots</b>	PROC5

<b>CS 4</b>	<b>Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.</b>	PROC8a
-------------	--	--------

<b>CS 5</b>	<b>Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées</b>	PROC8b
-------------	--	--------

<b>CS 6</b>	<b>Application au rouleau ou au pinceau</b>	PROC10
-------------	---	--------

<b>CS 7</b>	<b>Pulvérisation non industrielle</b>	PROC11
-------------	---------------------------------------	--------

<b>CS 8</b>	<b>Traitement d'articles par trempage et versage</b>	PROC13
-------------	--	--------

<b>CS 9</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	PROC15
-------------	---	--------

<b>CS 10</b>	<b>Activités manuelles impliquant un contact avec les mains</b>	PROC19
--------------	---	--------

<b>CS 11</b>	<b>Activités manuelles impliquant un contact avec les mains</b>	PROC19
--------------	---	--------



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>CS 12</b>	<b>Pulvérisation non industrielle</b>	<b>PROC11</b>
--------------	---------------------------------------	---------------

**7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur) (ERC8c)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité journalière par site	: 0,05 tonnes/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

**7.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité journalière par site	: 0,05 tonnes/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Informations supplémentaires sur les SEEU (station d'épuration des eaux usées)	: Elimination biologique
Traitement des boues de SEEU	: Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'extérieur

### 7.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 25 %	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure).	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible.	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 99,5 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à 40 °C

### 7.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à < 40 °C

### 7.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
Température	: 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Température	: 70 °C

### 7.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 99 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à < 40 °C

### 7.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 99 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.  
Inhalation - efficacité minimale de 95 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à < 40 °C

### 7.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,00741 Pa

Température : < 70 °C

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : < 70 °C

### 7.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,00741 Pa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Température	: < 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: < 70 °C

### 7.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,00741 Pa
Température	: < 70 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 80 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 99 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : < 70 °C

### 7.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,00741 Pa

Température : < 70 °C

#### Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

#### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Cutané - efficacité minimale de 99 %  
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

### Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm<sup>2</sup>)

Utilisations intérieure et extérieure : Extérieur

Cadres professionnels ou industriels : utilisation professionnelle

Température : < 70 °C

### 7.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

#### Caractéristiques du produit (de l'article)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.	
Forme physique du produit	: Liquide
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 99 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: utilisation professionnelle
Température	: Suppose une température du processus s'élevant jusqu'à < 40 °C

### 7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur) (ERC8c)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,06 kg / jour	
Air	0 %	
Sol	0 %	

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.22E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,536
Sédiment d'eau douce	0,155mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,454



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Eau de mer	3.14E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,523
Sédiment marin	0,015mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,042
Station d'épuration des eaux usées	0,028mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,05mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,779
Proie du prédateur (eau douce)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	5.32E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.79E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.47E-11mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.5E-3mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

### 7.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,06 kg / jour	FEICA SPERC 5.1a.v1
Air	0%	FEICA SPERC 5.1a.v1
Sol	0.5%	FEICA SPERC 5.1a.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	3.22E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,536
Sédiment d'eau douce	0,155mg/l (EUSES v2.1)	0,454
Eau de mer	3.14E-4mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,523
Sédiment marin	0,015mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,442
Station d'épuration des eaux usées	0,028mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,05mg/kg de poids sec (EUSES	0,779

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

	v2.1)	
Proie du prédateur (eau douce)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	5.32E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.79E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,056Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.47E-11 (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	1.5E-3mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement		< 0,01

### 7.3.3. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	0,121
par inhalation	Local	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	
dermale	systémique	Long-terme	0,041mg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0,548
dermale	Local	Long-terme	0,03	
dermale	Local	Court-terme	0,03	
voies combinées			(EASYTRA)	0,669

### 7.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,121
par inhalation	Local	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,596mg/m <sup>3</sup>	

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			(ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,548
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm2 (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,669

### 7.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	0,121
par inhalation	Local	Long-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,596mg/m <sup>3</sup> (EASYTRA)	
dermale	systémique	Long-terme	0,041mg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0,548
dermale	Local	Long-terme	0,03	
dermale	Local	Court-terme	0,03	
voies combinées			(EASYTRA)	0,669

### 7.3.6. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,059mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,012
par inhalation	Local	Long-terme	0,059mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,17mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,165mg/kg p.c./jour (ECETOC	0,219

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,012mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,231

### 7.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,295mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,06
par inhalation	Local	Long-terme	0,295mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,85mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,643mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,857
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,917

### 7.3.8. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,569mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,121
par inhalation	Local	Long-terme	0,569mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,569mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg	0,548

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,06mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,669

**7.3.9. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,201
par inhalation	Local	Long-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,993mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,034mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,045
dermale	Local	Court-terme	9.92E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	9.92E-3 mg/cm <sup>2</sup> (TRA Workers)mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,247

**7.3.10. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,17mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,034
par inhalation	Local	Long-terme	0,17mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

			worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,17mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,549
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,583

### 7.3.11. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,059mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,012
par inhalation	Local	Long-terme	0,059mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,059mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systémique	Long-terme	0,411mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,549
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,561

### 7.3.12. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,069

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

par inhalation	Local	Long-terme	0,34mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
par inhalation	Local	Court-terme	0,78mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	systemique	Long-terme	0,643mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,857
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
dermale	Local	Court-terme	0,03mg/cm <sup>2</sup> (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées				0,926

#### 7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

**ES 8: Utilisation par les consommateurs**

**8.1. Section titre**

**Nom du scénario d'exposition** : Utilisation par les consommateurs

**Environnement**

**CS 1**      Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice      ERC8c

**CS 2**      Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur)      ERC8f

**Consommateur**

**CS 3**      Two component glue, Mélange et chargement      PC1

**CS 4**      Two component glue, Application      PC1

**CS 5**      Revêtements et peintures, solvants, diluants, Mélange et chargement      PC9a

**CS 6**      Revêtements et peintures, solvants, diluants, Application      PC9a

**CS 7**      Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler, Mélange et chargement      PC9b

**CS 8**      Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler, Application d'adhésifs.      PC9b

**8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition**

**8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC8c)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide peu volatil

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Quantité journalière pour les utilisations à grande dispersion : 0,001 tonnes/année

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur

**8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Forme physique du produit	:	Liquide peu volatil
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>		
Quantité journalière pour les utilisations à grande dispersion	:	0,001 tonnes/année
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'extérieur

**8.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 45 %		
Forme physique du produit	:	Substance liquide
Pression de vapeur	:	Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>		
Quantité par Utilisation/usage	:	20 g

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.5	02.12.2023	400001008762	19.08.2022
			Date de la première version publiée:
			11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 3 fois par année
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Dimension du local	: Suppose un volume maximal de la pièce de 20 m <sup>3</sup>
Température	: 20 °C

### 8.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 45 %	
Forme physique du produit	: Substance liquide
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité utilisée par cas	: 20 g
Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 3 fois par année
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Dimension du local	: Couvre l'utilisation dans une pièce dont la taille est de 20 m <sup>3</sup>
Température	: 20 °C

### 8.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 35 %	
Forme physique du produit	: Substance liquide
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Pour chaque événement d'utilisation, couvre l'utilisation de quantités allant jusqu'à	: 2250 g
Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 0,33 fois par année
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: 20 °C

### 8.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 35 %	
Forme physique du produit	: Substance liquide
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Quantité utilisée par cas	: 0,001 g
Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 2 fois par année
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (860 cm <sup>2</sup> )
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Dimension du local	: 20 m <sup>3</sup>
Température	: 20 °C

### 8.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 45 %	
Forme physique du produit	: Substance liquide
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Pour chaque événement d'utilisation, couvre l'utilisation de quantités allant jusqu'à	: 200 g
Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 2 fois par année
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Dimension du local	: 20 m <sup>3</sup>
Température	: 20 °C

### 8.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 45 %	
Forme physique du produit	: Substance liquide
Pression de vapeur	: Pression de vapeur < 0,01 Pa à température et pression normales
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Pour chaque événement d'utilisation, couvre l'utilisation de quantités allant jusqu'à	: 200 g
Fréquence d'utilisation	: Fréquence d'utilisation 2 fois par année
<b>Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs</b>	
Parties du corps exposées	: Suppose que le contact cutané potentiel se limite aux bouts des doigts.
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Dimension du local	: 20 m <sup>3</sup>
Température	: 20 °C

### 8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC8c)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,015 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1
Air	0 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1
Sol	0 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	1.09E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,181
Sédiment d'eau douce	0,052mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,153
Eau de mer	1E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,167
Sédiment marin	4.83E-3mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,142
Station d'épuration des eaux usées	7.11E-3mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,013mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,195
Proie du prédateur (eau douce)	0,023Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	2.01E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,014Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.13E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.44E-11mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	3.89E-4mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

### 8.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,015 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1
Air	0 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1
Sol	0 kg / jour	FEICA SPERC 8c.1b.v1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	1.09E-3mg/l (EUSES v2.1)	0,181
Sédiment d'eau douce	0,052mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,153
Eau de mer	1E-4mg/l (EUSES v2.1)	0,167
Sédiment marin	4.83E-3mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,142
Station d'épuration des eaux usées	7.11E-3mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01
Sol agricole	0,013mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,195
Proie du prédateur (eau douce)	0,023Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (eau de mer)	2.01E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du prédateur (terrestre)	0,014Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Proie du grand prédateur (eau de mer)	1.13E-3Poids humide mg / kg (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Inhalation	3.44E-11mg/m <sup>3</sup> (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via environnement - Oral	3.89E-4mg/kg p.c./jour (EUSES v2.1)	< 0,01
Homme via l'environnement	(EUSES v2.1)	< 0,01

### 8.3.3. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	4.5E-9 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	4.5E-9 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
par inhalation	Local	Court-terme	4.5E-9 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systémique	Long-terme	6.9E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,077

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

dermale	Local	Long-terme	0,22mg/cm2	
dermale	Local	Court-terme	0,22mg/cm2	
oral(e)	systémique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,077

### 8.3.4. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1.3E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	1.3E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
par inhalation	Local	Court-terme	2E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systémique	Long-terme	6.9E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,077
dermale	Local	Long-terme	0,22mg/cm2	
dermale	Local	Court-terme	0,22mg/cm2	
oral(e)	systémique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,077

### 8.3.5. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	2E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	2E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
par inhalation	Local	Court-terme	2E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systémique	Long-terme	5.4E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,06

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

dermale	Local	Long-terme	8.1E-4 mg/cm <sup>2</sup> (ConsExpo web 1.0.6)mg/cm <sup>2</sup>	
dermale	Local	Court-terme	8.1E-4 mg/cm <sup>2</sup> (ConsExpo web 1.0.6)mg/cm <sup>2</sup>	
oral(e)	systemique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,06

### 8.3.6. Exposition des consommateurs : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	6.9E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	6.9E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
par inhalation	Local	Court-terme	6.9E-7 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systemique	Long-terme	5.4E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,06
dermale	Local	Long-terme	4.1E-4 mg/cm <sup>2</sup> (ConsExpo web 1.0.6)mg/cm <sup>2</sup>	
dermale	Local	Court-terme	4.1E-4 mg/cm <sup>2</sup> (ConsExpo web 1.0.6)mg/cm <sup>2</sup>	
oral(e)	systemique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,06

### 8.3.7. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	2.3E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	2.3E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	



**ARALDITE® LY 3585 CH**

Version 1.5      Date de révision: 02.12.2023      Numéro de la FDS: 400001008762      Date de dernière parution: 19.08.2022  
 Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

par inhalation	Local	Court-terme	2.3E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systémique	Long-terme	6.9E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,077
dermale	Local	Long-terme	0,22mg/cm <sup>2</sup>	
dermale	Local	Court-terme	0,22mg/cm <sup>2</sup>	
oral(e)	systémique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,077

**8.3.8. Exposition des consommateurs : Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1.3E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	< 0,01
par inhalation	Local	Long-terme	1.3E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
par inhalation	Local	Court-terme	2E-8 mg/m <sup>3</sup> (ConsExpo web 1.0.6)	
dermale	systémique	Long-terme	6.9E-3 mg/kg bw/day (ConsExpo web 1.0.6)mg/kg p.c./jour	0,077
dermale	Local	Long-terme	0,22mg/cm <sup>2</sup>	
dermale	Local	Court-terme	0,22mg/cm <sup>2</sup>	
oral(e)	systémique	Long-terme	0mg/kg p.c./jour	< 0,01
voies combinées				0,077

**8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® LY 3585 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 19.08.2022
1.5	02.12.2023	400001008762	Date de la première version publiée: 11.01.2018

Date d'impression 12.12.2023

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.